

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 361-2024 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 août 2024, le *Règlement numéro 361-2024 relatif au traitement des élus* de la Ville de Cookshire-Eaton;

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/ ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 14 août 2024.

La greffière adjointe, Françoise Ruel